



L'aide financière

DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION À SON VERSEMENT

1

MONTAGE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

→ Faites faire les devis des travaux envisagés auprès de vos artisans

Vous avez la liberté de faire appel à l'artisan de votre choix. Toutefois, vous pouvez vous aider du site gouvernemental France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

→ Liste des documents à réunir :

- ☐ Formulaire de demande de subvention **signé**
- ☐ **Rapport de diagnostic**
- ☐ **Devis** des travaux à engager
- ☐ La ou les pièce(s) justificative(s) relative(s) à l'estimation de la **valeur vénale du bien**
- ☐ **10 premiers chiffres** du numéro de sécurité sociale
- ☐ **Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal**
- ☐ Copie du contrat d'assurance pour le bien, en cours, mentionnant la **garantie « catastrophe naturelle »** et désignant explicitement le bien diagnostiqué
- ☐ Le cas échéant, les autorisations préalables requises par la réglementation et nécessaires à l'instruction du dossier
- ☐ **Pour les particuliers** : photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (ou celle du mandataire)
- ☐ **Pour les entreprises** : justificatif n° SIRET, preuve de l'existence légale (statuts, etc.), et déclaration d'aide de minimis signée

Nota Bene : toutes les pièces doivent être au nom du demandeur (ou de son mandataire).

En cas de sinistre déjà survenu :

- ☐ **Attestation de l'assureur** indiquant le montant des indemnisations d'assurance perçues au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux associés
- ☐ **Copies des factures** d'entreprises ayant réalisé ces travaux
- ☐ Dans le cas où ces travaux n'ont pas été réalisés, **fournir le(s) devis détaillé(s)** permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la prévention des catastrophes naturelles inondation et le surcoût éventuel généré par ces derniers

En cas de mandataire :

- ☐ **Mandataire professionnel** : photocopie du mandat de gestion et de la carte professionnelle gestion immobilière en cours de validité
- ☐ **Mandataire non professionnel** : l'exemplaire original d'une procuration sous seing privé, dûment signée des deux parties, autorisant un mandataire à prendre tous les engagements
- ☐ **Pour les locataires** : courrier du propriétaire autorisant les travaux

→ Constituez, signez et envoyez votre dossier

Une fois réunis, transmettez l'ensemble de ces documents (devis compris) :



Par courrier :

MAYANE RESILIENCE CENTER
1238 Route de Ganges
34090 MONTPELLIER



Par mail :

À votre diagnostiqueur référent



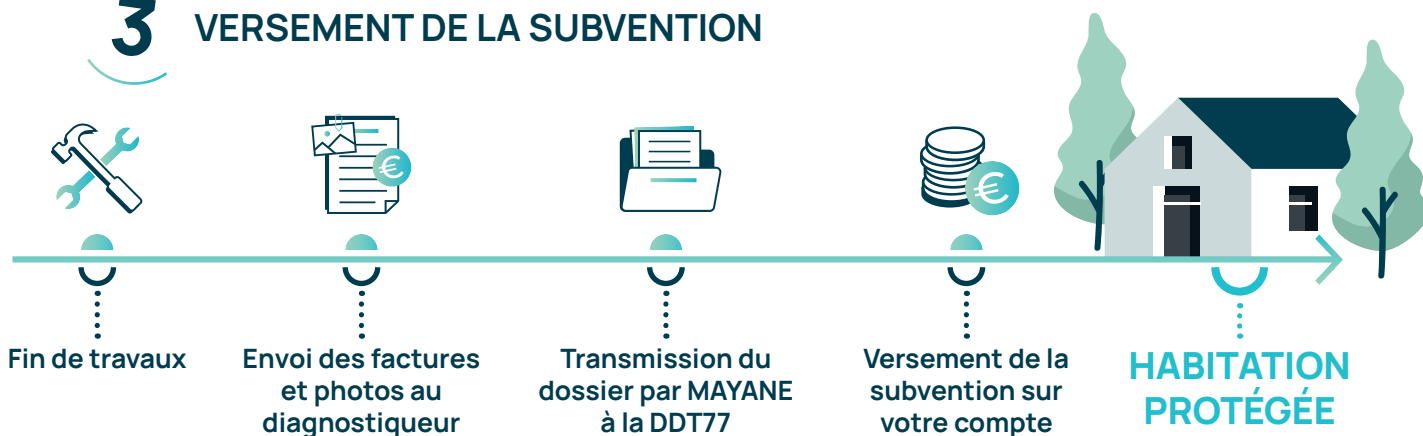
2

ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER ET LANCEMENT DES TRAVAUX

MAYANE	Transmission du dossier à la DDT77
DDT77 (ÉTAT)	Envoi du courrier « accusé de réception » (AR)
BÉNÉFICIAIRE	À la réception de l'Accusé de Réception (AR), démarrage possible des travaux <i>Sans garantie de subvention</i>
DDT77 (ÉTAT)	Étude du dossier pour obtention du financement Envoi du courrier de notification de décision attributive (délai réglementaire maximum de 8 mois pour l'envoi de ce courrier)
BÉNÉFICIAIRE	Démarrage des travaux Travaux à réaliser dans les deux ans suite à la date d'attribution de la subvention

3

VERSEMENT DE LA SUBVENTION



CONTACT



07.67.32.73.87



diagnostic@smage2morin.fr